

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°7 Divers.

n°7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 juillet 1929

Numéro JO

n° 392 du 31/07/1929

Date du numéro

31 juillet 1929

TEXTE INTÉGRAL

la circulation, la mise en vente et la distribution des journaux ayant pour titre : l'empéro, Il Tevere et l'A. Z., publiés à Rome en langue italienne, sont interdites sur le territoire de la Côte française des Somlis et somalis et de ses dépendances.